

CHANTIERS 99

N° 29



Bulletin d'information et de confrontations pédagogiques réalisé par
l'Institut Départemental de l'ÉCOLE MODERNE pédagogie FRINET

SOMMAIRE

PAGES BLANCHES : = Vie départementale
= Inspection continue
= FINEM
= Echos de la départementale
N' OUBLIE PAS DE REpondre = Correspondance N' OUBLIE PAS DE REpondre
= Vie de la classe
= Lettre à FREINET
= Calendrier

PAGES SAUMON : = Vie nationale
= Abonnement à TECHNIQUES DE VIE

PAGES VERTES = Infos directes infos
= GAFRA
= " Petites annonces "
= La Loi et nos lois (1 ère partie)
(Suite à paraître dans CHANTIERS N° 30)

PAGES BLANCHES = Revue des revues... et des livres

PAGES SAUMON = Informations CEL

PAGES BLANCHE ET JAUNE : Abonnement à CHANTIERS
Appel de CHANTIERS

SURTOUT... SURTOUT...

N' OUBLIEZ PAS DE REpondre : APPEL CHANTIERS
ABONNEMENT
ENQUETE SUR LA CORRESPONDANCE

AVEC VOS REPONSES A L'ENQUETE SUR LA CORRESPONDANCE,
NOUS PREPARONS UN NUMERO SPECIAL DE CHANTIERS

- MERCI POUR VOTRE APPORT -

INSPECTION RÉPRESSION

INSPECTION...! ON CONTINUE !

L'an dernier, 64 enseignants de Loire -Atlantique se sont déclarés prêts à une "grève de l'inspection" en cas de sanction grave prise à l'encontre des 25 finistériens ayant

refusé l'inspecteur dans leur classe.

Cette prise de position localisée dans le temps peut-elle être réactualisée?

En outre plusieurs copains(copines) inspectées ont rédigé avec des camarades du groupe des réponses à leur rapport d'inspection auxquelles ils ont joint:

-la lettre ouverte de l'ICEM aux inspecteurs(I)

-le paragraphe résumant notre position(I)

Si tu es inspecté et que tu souhaites agir en ce sens, prends contact avec

Martine GUILLOUET 50.59.42

Si tu souhaites participer à des groupes de travail °inspection-hiérarchie° , inscris-toi auprès de :
reinscris toi

Mireille GABARET 54.72.80

26 Rue des Sports. Les Sorinières

***(I): Envoi gratuit sur simple demande à Mireille G.

LETTRE OUVERTE DU GROUPE DEPARTEMENTAL DE L'ECOLE MODERNE DE
LOIRE-ATLANTIQUE AUX INSPECTEURS DEPARTEMENTAUX, REGIONAUX,
GENERAUX DE L'EDUCATION ET AUX CONSEILLERS PEDAGOGIQUES

Le groupe ICEM 44 tient à vous faire connaître ses positions sur le problème de l'inspection.

Nous considérons que l'inspection n'a aucun intérêt pédagogique. Comment en une heure dans une classe que vous ne connaissez pas, dans laquelle une leçon " spéciale " vous est présentée, pourriez-vous avoir un avis pertinent ? Vous ne connaissez pas les classes et vous ne pouvez même pas en parler au nom de la connaissance que vous en auriez. Quand bien même vous séjourneriez plusieurs jours dans une classe, vous ne pourriez toujours rien apporter en raison de votre position hiérarchique...

C'est bien que votre fonction est uniquement HIERARCHIQUE. Au nom d'un prétendu savoir, vous êtes dépositaire d'un pouvoir. Vous bloquez toute remise en cause des rapports dans l'enseignement ; rapports entre collègues, rapports enseignants-élèves qui ne seraient pas fondés sur le même modèle hiérarchique.

En ce sens, vous jouez un rôle conservateur quand il n'est pas franchement réactionnaire. Vous divisez les enseignants, vous les isolez et les infantilisez dans le cadre de l'inspection, la note et le rapport étant les aspects les plus voyants du phénomène.

Vous êtes de par votre fonction et quelle que soit votre volonté porteurs et garants de l'idéologie et de la politique du ministère quel qu'il soit ; vous faites appliquer les réformes quelles qu'elles soient.

Enfin, là où votre responsabilité est directement impliquée, vous jouez un rôle répressif ouvert ou caché : licenciements d'auxiliaires, suppléants éventuels, M.A. ; échecs aux C.A.P., C.A.E.I.... Exceptionnellement des mesures répressives pouvant aller jusqu'à la radiation sont prises contre des titulaires (Papinski, LE GREVELLEC, affaire de Grenoble, de Cassis)

Les fondements de notre lutte pédagogique sont en contradiction avec votre fonction même ; le rapport hiérarchique est incompatible avec la conception coopérative de l'école. En conséquence nous pensons que L'INSPECTION DOIT ETRE SUPPRIMEE, qu'elle ne peut être rénovée ni améliorée.

.../...

Nous, nous luttons contre tout ce qui renforce la hiérarchie dans le corps enseignant. En revanche, puisque tout échange pédagogique ne peut se faire que d'égal à égal pour être fructueux et formateur, nous souhaitons voir se développer les équipes éducatives et pédagogiques, fonctionnellement coopératif sur la base des revendications de l'ICEM (statut des équipes généralisé, conditions d'effectifs et administratives)

En conséquence, notre groupe encourage toute action individuelle ou collective allant dans le sens de nos revendications.

Le texte suivant, élaboré par un groupe de travail de l'IDEM 44 peut être adressé aux inspecteurs après réception de leur rapport d'inspection :

A l'occasion de ce rapport, nous tenons à réaffirmer notre opposition à toutes formes d'inspection.

L'inspecteur quel qu'il soit, moderne ou traditionnel, praticien ou théoricien, nous est imposé ; il nous est interdit de refuser son inspection sous peine de sanctions qui peuvent aller jusqu'à la radiation.

Nous considérons que des échanges fructueux ne peuvent s'instaurer dans ces conditions.

VIE DÉPARTEMENTALE



F.I.N.E.M. F.I.N.E.M. F.I.N.E.M.

ANNONCE AFFICHÉE A LA REUNION DEPARTEMENTALE DU 15/10:

+++ Correspondance scolaire internationale++++

\$

Gratuite

Grâce à une subvention octroyée à la F.I.N.E.M
(fédération internationale du mouvement de l'école moderne)
par la commission nationale de l'année internationale de
l'Enfant pour une opération qui devrait toucher 100 classes
françaises, nous lançons UN APPEL A TOUS.

Vous ^{vous} adressez à la F.I.N.E.M.

42 GRANDE RUE. 92310 .SEVRES

Si vous enseignez dans une maternelle, une école élémen-
-taire, un établissement du 2nd degré, faites parvenir
un billet portant:

°°°° Votre nom, l'adresse de votre établissement,
la classe, l'âge moyen des élèves et leur
nombre, la langue et le pays souhaité.°°°°

ANNIE BOURDON responsable du service, procédera aux
jumelages aussi rapidement que possible et fera parvenir
un virement postal de IOOF au partenaire domicilié en
France.

Cette somme de 100F assure 5 envois aller-retour. Dans chaque envoi le correspondant français insère 3 coupons internationaux qu'il achète dans un bureau de poste.

Le budget de cette opération s'établit donc ainsi:

-15 coupons internationaux	43,50
-Reste pour le courrier expédié de France	56,50

100,00

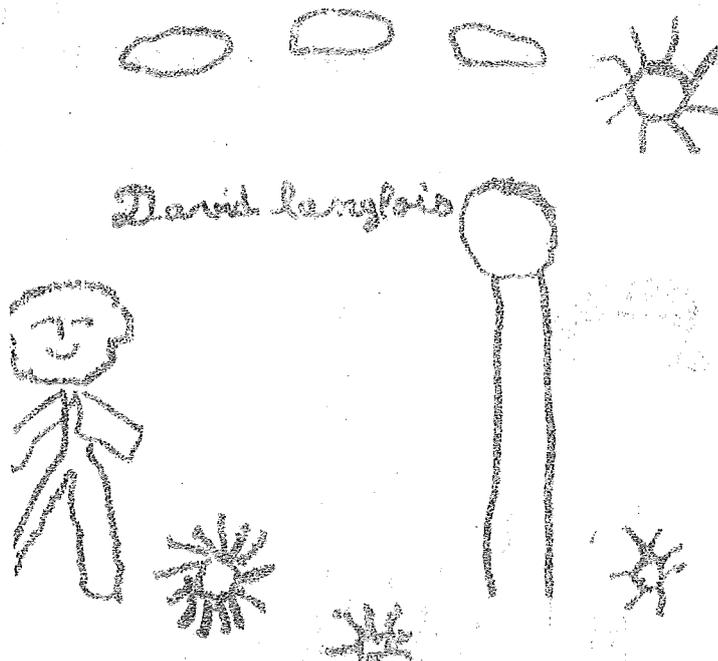
Claudine MENARD

Pour trouver un correspondant étranger, tu peux aussi écrire à Annie BOURDON.

Ecole Maternelle PAUL LANGEVIN

93 LES LILAS

RECEVEU



ANNONCES AFFICHEES A LA REUNION DEPARTEMENTALE DU I5/10:
XX

Si tu es intéressé(e) par une correspondance avec une classe
du BENIN (ancien DAHOMY), écris vite à:

Renée RAOUX
Esc. D. - Résidence Salonique
Avenue de Salonique; NANTES

XX

Si tu veux apprendre à enregistrer, à faire un montage son,

ECRIS à Germain RAOUX
Esc. D - Résidence Salonique
Avenue de Salonique. NANTES

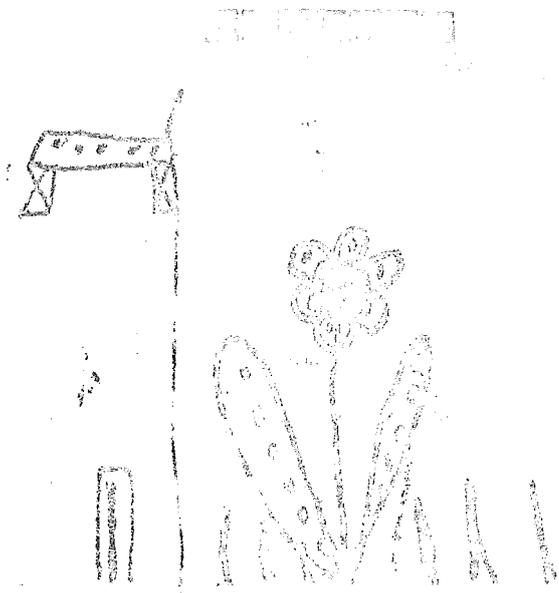
XX

EN DATE DU 20/10. IL N'EST PAS TROP TARD! pour envoyer à:

Mireille GABARET 26 Rue des Sports Les Scrinières.	ou Martine GUILLET 17 Chemin de la Guiblière Nantes	ou Hervé CROGUENEC Pl. des Alouettes La Chapelle/Erdré
--	--	--

VOS REFLEXIONS sur le déroulement de la R.D du I5/10.
VOS SUGGESTIONS pour la prochaine. Merci de votre aide!
M.G

XX



VIE DEPARTEMENTALE



LA CORRESPONDANCE DANS LE GROUPE I.D.E.M. DE LOIRE ATLANTIQUE

Avant la réunion départementale du 15 Octobre avait été envoyé un questionnaire pour essayer de cerner la réalité (comment se fait la correspondance dans nos classes) et faire apparaître la multitude de ses aspects.

Malheureusement sur les 10 questionnaires envoyés, trop sont revenus (90 c'était même trop peu ... pour les quelques 140 abonnés à CHANTIERS mais il y a eu du tirage ... dans le tirage).

Alors à vos plumes, chers oiseaux.

Le tableau donnant l'ensemble des réponses présente des anomalies dues au trop petit éventail de classes représentées. Pour qu'il soit plus exact, répondez au questionnaire ci-après ou exprimez - vous librement sur le sujet.

Ce serait bien que nous ayons plein d'autres réponses avant (bien avant pour pouvoir procéder au dépouillement.) la réunion du 26 Novembre.

Envoyer à Hervé GROGULBNEC

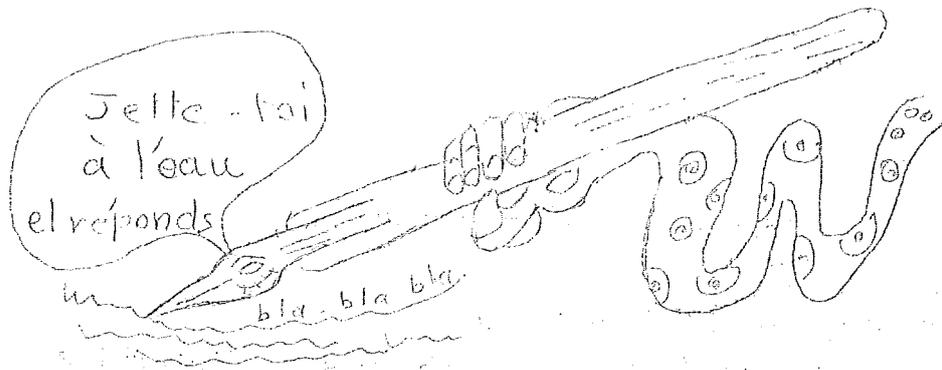
Place des Alouettes

Gesurine

La Chapelle / Erdre

LA CORRESPONDANCE dans le GROUPE IDEM de LOIRE ATLANTIQUE

<p>Questionnaires envoyés : 80 Réponses : 20</p> <p>Niveaux : Maternelle 3 CP 5 Classes élémentaires 5 Perfectionnement SES 3 Secondaire 0</p>	<p>Fonl de la correspondance</p> <p>OUI : 17 NON : 0</p>	<p>Autre classe 14 Plusieurs classes 6 Parents 9 Personnel de l'école 3 Services publics 6 Organismes divers 6 Entreprises 6 Individus 9</p>	<p>Apprentissages 13 Relations affectives 14 Echange de documents 14 Voyage - échange 7 Sortir de l'école 6 Etude du milieu 5 Passé-temps 0</p>	<p>Suggestion de l'adulte 15 Demande des jeunes 7 Événement particulier 6 Influence de l'extérieur 3</p>
<p>Rythme</p> <p>Régulièrement hebdomadaire 6 bi-mensuel 4 mensuel 4 Occasionnellement mais de façon répétitive 3 Ponctuellement 5</p>	<p>AND ? à quel moment ?</p> <p>Moment imposé 6 Moment programmé prévu 5 Moment libre 12</p>	<p>Q UOI ? Contenu des échanges.</p> <p>Informations Vie de la classe 15 Créations 12 Picturales 11 écrites 6 sonores 4 photos 5 Rens. techniques 5 Autorisations 5 Échanges téléphoniques 1</p>	<p>EXIGENCES</p> <p>Bonne présentation 13 Orthographe corrigée 11 Belle écriture 6 Décoration 5</p>	<p>PROBLÈMES.</p> <p>Aucun 3 Motivation des jeunes 8 Pr. affectifs 6 Pr. péculinaires administratifs 4 Parents 0</p>



LA CORRESPONDANCE DANS TA CLASSE

Tes élèves écrivent-ils?

As-tu abandonné certaines formes de correspondance

lesquelles

pourquoi?

A qui écrit-on dans ta classe? une autre classe

plusieurs autres classes

parents

personnel de l'école

organismes divers

entreprises

individus

.....?

Rythme de ta correspondance ou de tes correspondances

- régulièrement : fréquence hebdomadaire

bimensuelle mensuelle

- occasionnellement : quand l'envie se fait sentir
mais de façon répétée

- ponctuellement : pour une occasion précise

Comment la ou les correspondances se sont mises en place?

suggestion de l'adulte

événement particulier

influence de l'extérieur

demande des jeunes

Contenu des échanges

- informations - vie de la classe
- autorisation
- renseignements techniques
- créations écrites sonores picturales
- photographiques

Quand écrit-on? moment imposé

- moment programmé prévu moment libre

Quel type d'élèves as-tu? maternelle

- U.F.P.
- Classe élémentaire Classe de perf.
- S.S.S. secondaire

A quels problèmes te heurtes-tu?

- motivation des jeunes
- affectifs administratifs pécuniaires
- parents

Objectifs de la correspondance

- relations affectives apprentissage
- passé-temps étude du milieu
- voyage - échange sortir de l'isolement
- échanges de documents réalisés en classe
-
-

Exiges-tu une bonne présentation

- une bonne orthographe
- une belle écriture
- une décoration
-
-

TU METS DES PETITES CROIX.

SI TU AS LE TEMPS, TU EXPLIQUES UN P...



VIE DÉPARTEMENTALE

ETRE RELAIS B.T.J.

QU'EST-CE QU'UN RELAIS?

C'est une équipe qui a pour but de prendre totalement en charge un chantier B.T.J. et de l'animer sous toutes ses formes (pas seulement la mise au point des textes dans leur orthographe, syntaxe etc..). Etre relais c'est accompagner l'auteur dans son travail, sur son projet depuis le feu vert du comité de rédaction jusqu'au bon à éditer.

LE NOUVEAU PROCÉDÉ

Jean (ou une équipe) a travaillé sur un sujet "x" et veut en faire une B.T.J.

- 1- Il demande au responsable départemental B.T.J. une fiche "JE ME PROPOSE" qu'il enverra à Cannes.
- 2- Cannes photocopie cette fiche et l'envoie à chacun des membres du Comité de Rédaction.
- 3- Chaque membre du Comité de Rédaction donne son avis sur le projet et l'envoie à Cannes.
- 4- Cannes fait parvenir la somme des avis du Comité de Rédaction au responsable du secteur dont dépend le projet (Isère ou Nièvre).

5- Si le projet a le feu vert, le responsable du secteur trouve un RELAI. Et c'est là que commence le travail du relais.

6 accompagner l'auteur en l'aidant dans son projet.

7 Le manuscrit de l'auteur terminé, il faut le photocopier et l'envoyer aux contrôleurs (pour avis sur le fond, la forme, l'esprit du projet).

8 assurer de façon rigoureuse le retour des contrôles à Cannes pour la date prévue.

9 Cannes ayant donné son avis et fait retour au relais des contrôles, celui-ci en fait la synthèse et rédige ses conseils à l'auteur pour la mise au point définitive.

10 Enfin, le relais donnera le bon à éditer.

Voici, je pense, un travail d'équipe, intéressant, qui met le groupe en prise directe avec la production B.T.J.

QUI SOUHAITE FAIRE PARTIE D'UN TEL RELAIS?

AUTRE CHOSE AUSSI : 1 ou 2 camarades accepteraient-ils d'être contrôleurs B.T.? en effet, il y a beaucoup de contrôleurs à B.T.J. mais B.T. en manque.

S'adresser à VINCL Ferdi

" Hejme "

Rue du Docteur Bichat

44 600 Saint - Nazaire



LIBERTE ET ORGANISATION DES ACTIVITES

LETTRE A FREINET Année scolaire 1961-1962 : la 3e année de pédagogie
FREINET - début NOVEMBRE 1961

"Le 26 Septembre 1961, après le stage que nous avons organisé au Château d'Eau, La Montagne (Loire Atlantique), j'ai lancé un cahier de roulement (1).

Pour le lancement du cahier, j'ai présenté ma classe, un CE1 de 30 élèves, dans un groupe scolaire de 25 classes de la banlieue nantaise (Les COUETS en BOUGUENNAIS).

A propos de peinture, à l'atelier de peinture, j'écrivais " J'ai fait un essai en étude, ça marche mais il faut être constamment avec les enfants, pour éviter les erreurs. Il faut même se fâcher parfois, car certains caractères indépendants ne veulent en faire qu'à leur tête. Il est nécessaire alors de leur faire choisir :

- respect de la règle commune : propreté, peintures propres;
- ou retour à la place : j'ai réussi à caser une table, au fond de la classe pour un atelier permanent.

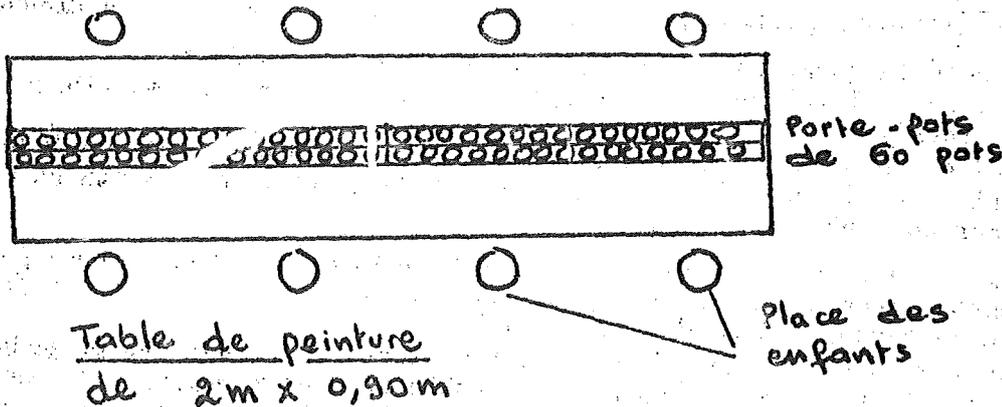
En général, ils comprennent nos règles de vie assez vite, mais le début est pénible. Affectivement, ils n'en sont pas au stade de vie collective et il est nécessaire que le code de coopérative soit strictement respecté: d'où un handicap pour le maître qui doit être sévère, ferme et conserver cependant la confiance des enfants....

Organisation de la classe : La classe est partagée en équipes de 4 pour l'imprimerie, de 8 pour la peinture, de 2 pour la réception et la lecture des journaux.

J'ai placé les enfants par équipe sur les pupitres, cela évitera désordre et perte de temps:

- 2 équipes de journaux forment une équipe d'imprimerie;
- 2 équipes de peinture forment une équipe de peinture.

Chacun aura sa place à la table de peinture, il trouvera ainsi plus facilement ses couleurs, dans un porte-pots que j'ai fabriqué. Devant chaque pot se trouve un pinceau, ceci pour éviter les mélanges de couleur dans les pots. Le porte-pot est partagé en deux pour deux séries de 30 couleurs.



(1) Cahier de roulement " Terme créé par l'Ecole Moderne, pour désigner un moyen de communication et de coopération largement utilisé par ses membres. Un animateur lance un cahier où il pose des questions, expose ses pratiques et ses problèmes, développe ses idées. Il le fait circuler entre les participants qui ont les mêmes préoccupations que lui et qui sont d'accord avec les règles de fonctionnement qu'il propose. Ces règles ont pu être élaborées en commun.

Le nombre ne doit pas dépasser cinq ou six, sinon le temps de rotation du cahier est trop long. Au bout de plusieurs tours, une synthèse est assurée et peut devenir l'objet d'une publication.

Ces cahiers peuvent avoir des objectifs divers: cahier fourre-tout, où tous les problèmes des participants peuvent être discutés; cahier spécialisé pour l'étude d'une seule question. Le cahier de roulement est un outil simple et efficace de coopération à distance. (définition que j'ai écrite pour VOCABULAIRE DE L'EDUCATION, Paris, P.U.F.1979, p.58)

Ce cloisonnement apparaît comme une atteinte à la liberté individuelle de chacun, et pourtant je pense qu'il augmentera cette liberté en donnant à chacun un cadre de sécurité clair et précis.

Comme FREINET, je pense, cependant, qu'il ne faut pas systématiquement tout partager en équipes formelles. Des équipes occasionnelles se formeront pour des travaux divers. Mais les ateliers doivent être rationnellement organisés pour que l'enfant sache toujours où aller et quand.

La classe conserve son unité cependant, et le texte libre du matin, avec sa mise au point collective, est important pour le réaliser.

Chaque individualité apporte sa part qui contribuera à rendre plus intéressante notre oeuvre commune: le journal. Nous aurons aussi les albums. Je pense qu'il faut insister auprès des enfants sur ces belles oeuvres collectives où chacun apporte sa part:

<u>part de travail</u>	pour	<u>part de profit</u>
textes pour le journal;		peinture
comptes de coopérative;		travaux manuels
bien écrire pour l'honneur de notre coopérative;		bibliothèque et autres ateliers

Il est évident que tous les camarades ne souscrivent pas à cette organisation et l'une d'entr'eux m'écrit dans le cahier :

" Je ne souscris pas aux idées de Delbasty sur l'entière liberté que l'on doit donner à l'enfant mais quand-même, je trouve que toi, tu pêches par excès contraire "

Cette réflexion m'a amené à me reposer le problème et voici quelle a été ma réponse:

" Le problème de la liberté est un problème extrêmement important, c'est une question que j'ai essayé d'étudier profondément, mais a-t-elle une limite?

Les enfants qui m'arrivent et qui restent chez moi, une année, sont comme tous ceux des écoles-casernes, excités et nerveux. L'année dernière, au début de l'année, nous avons eu plusieurs caractères d'imprimerie brisés, des pots de peinture renversés et divers autres incidents portant préjudice à l'ambiance générale de la classe.

Je me suis posé la question, avant de redémarrer cette année :

- 1) faut-il tolérer l'indiscipline et le désordre incompatibles avec une éducation du travail, au nom de la liberté?
- 2) ou faut-il faire respecter aux enfants, pendant leur période d'adaptation, des règl. de vie établies par les anciens de l'année précédente et qu'ils ne comprennent pas encore?

J'ai choisi la deuxième solution. Par une contrainte douce mais ferme, par une mise rapide en fonctionnement des ateliers, par un climat de libre expression favorable, j'ai obtenu un succès. Dois-je m'en repentir?

Notre collectivité est créée. Elle vit intensément. En lisant "Poème pédagogique " de Maka renko, j'ai trouvé une expérience qui semble me donner raison. Il écrit en effet: " Je m'étais permis d'avancer l'affirmation, indubitable pour moi, que, tant que la collectivité ne s'était pas créée avec ses organes, tant que les traditions n'étaient pas nées et qu'il ne s'était pas formé un premier acquis d'accoutumance au travail et à la vie en commun, l'éducateur avait le droit et le devoir de ne pas s'interdire le recours à la contrainte."

Al-je bien fait ou aurais-je dû adopter une autre voie? C'est une question primordiale. Dans notre cahier de roulement, un camarade se plaint de ne pas pouvoir faire oeuvre de vie à cause de l'indiscipline des enfants. Chez nous, la période d'adaptation est terminée, notre code de vie coopérative est compris et assimilé et la vie peut éclater sur les nombreuses pistes que j'ai ouvertes aux enfants.

L'habit ne fait pas le moine, le fond est plus important que la forme. Ce qui importe dans une collectivité, c'est la foi qui anime ses membres, foi en un but qui est le même pour tous: le nôtre : monter, toujours monter!

Es-tu assurée, toi, que ta classe est plus proche de la liberté idéale que laienne?

Es-tu assurée de préparer tes enfants à leur rôle de citoyens conscients et responsables dans la société démocratique moderne de demain:

La liberté idéale est une chose, l'apprentissage de la liberté au sein d'une collectivité est une autre chose.

Si je suis animé d'une certitude qui me pousse en avant, c'est uniquement parce que, pour chaque expérience nouvelle, je pars de bases solides. Je monte un éventail de sécurités qui justifie et protège cette marche en avant :

- écrits de Freinet et d'autres pédagogues d'une valeur incontestable;
- données psychologiques;
- articles pris dans des revues diverses;
- statistiques;
- extraits des instructions officielles.

Ce travail long et pénible est-il nécessaire?

Pour moi, oui! pour diverses raisons. Il faut, à tout moment, être capable de justifier une expérience. Nous devons des comptes aux parents, à l'administration, mais aussi au peuple dont nous préparons l'avenir. Nous devons pouvoir montrer la nécessité de notre effort et faire venir à nous tous les hommes de bonne volonté.

Je viens de recevoir notre revue "L'EDUCATEUR" et Freinet, dans une réponse à un camarade, nous répond aussi:

"...les cadres assez rigides ne sont pas inutiles, même aux enfants. Si nous nous engageons dans la pédagogie du travail, nous aurons naturellement les cadres qui sont exigés par le travail lui-même".

J'ai vais posé, l'année dernière, le problème de ces cadres rigides, à notre camarade Maurice Pigeon, dont la longue expérience et les connaissances psychologiques étaient une référence. Il me les avait justifiés psychologiquement : le jeune enfant serait malheureux dans un cadre trop lâche. Il a besoin de sécurité, de recours-barrières.

J'ai retrouvé cette même idée chez Makarenko.

Je vais essayer de vous analyser comment parti, avec des enfants nerveux, excités, incapables d'attention, des impératifs de mise en rang, de silence dans les couloirs, nous sommes arrivé, en un mois et demi, à la formation d'une collectivité animée d'un esprit puissant, une collectivité qui vit, une collectivité où nous sommes heureux.

Quel mon But?

1) Former les enfants à penser par eux-mêmes, à coopérer, à s'administrer coopérativement, à travailler pour la communauté, à remplir leurs devoirs et à défendre leurs droits;

En faire les citoyens conscients et responsables de la démocratie moderne de demain.

2) Créer, dans la classe, une ambiance de solidarité, de confiance, propice à la libre expression.

Quelques citations pour appuyer ma pratique

" une reconsidération du problème éducatif qui ne sera plus centré seulement sur l'individu, mais sur l'individu au sein de la communauté... "

Nous devons viser la réalisation de l'harmonie individuelle dans l'harmonie sociale....

NOTRE CODE DE COOPERATIVE

L'année scolaire 1960-1961, a été pour nous, l'année de la mise en place d'une organisation rationnelle correspondant aux exigences de la pédagogie du travail :

- organisation matérielle des ateliers;
- mise en place d'un code de travail correspondant à chaque atelier;
- mise en place d'un code général, tenant compte des exigences des règles extérieures à notre coopérative.

Il n'était pas rigide, en ce sens, qu'il évoluait avec notre marche en avant. Il n'était pas une entrave mais une sécurité (de même que le code de la route n'est pas établi pour entraver une circulation rapide et sans risque, mais pour la faciliter, pour la rendre possible).

Les enfants respectaient ce code. Le conseil de coopérative, par le journal mural, pouvait demander réparation pour tout acte portant préjudice à notre société coopérative.

QUEL ETAIT LE CODE à la fin de l'année 1960-1961?

1) Chacun doit apporter sa part à l'oeuvre commune :

- textes libres pour le journal;
- textes chiffrés;
- lettres propres et bien illustrées;
- effort pour acquérir les mécanismes de calcul, afin de pouvoir aider aux comptes de coopérative;
- participer à la bonne marche de la classe, en respectant sa responsabilité (chacun en a une)

2) Chacun doit respecter les oeuvres et les outils collectifs

3) Chacun doit respecter les règles établies par tous:

- 3 en corculation dans les allées, au maximum;
- 1 à la bibliothèque;
- 1 au burau du maître;
- celui qui est dans un atelier ne peut le quitter sans l'accord du président de jour;
- il est interdit de pénétrer dans un atelier si l'on ne fait pas partie du groupe qui y travaille;
- il est interdit de courir ou de stationner dans le couloir;
- lorsqu'un camarade parle à voix haute, on se tait et on écoute
- au cours d'une discussion, si on désire la parole, on la demande au président (le maître suit la même règle)
- si le silence est nécessaire au travail en cours le président de jour le demande, sinon on parle à voix basse(même règle pour le maître);

Il faut prévoir, organiser, promouvoir une forme d'enseignement et de vie scolaire qui suppose l'exercice permanent de ce sens civique qui prépare l'enfant à un comportement de citoyen actif et conscient..." PREINET

+++++++
Makarenko

" Je défendais l'idée d'une collectivité animée d'un esprit puissant, rigoureux si nécessaire"

+++++++
" C'est par la liberté qu'on prépare à la liberté; c'est par la coopération qu'on prépare l'harmonie sociale et à la coopération; c'est par la démocratie qu'on prépare à la démocratie.....

Une discipline nouvelle du travail peut redonner aux enfants cette conscience de leurs droits et de leurs devoirs, sans laquelle, la liberté ne saurait être qu'un piège ou qu'un leurre.

L'école peut et doit désormais former des hommes.

Il nous faut mettre à l'honneur la discipline nouvelle de la liberté et de la démocratie. "

PREINET

+++++++
" Les obligations de chaque colon étaient formulées en termes exigeants et sévères, mais elles étaient toutes strictement indiquées dans nos statuts et il ne restait plus de place chez nous pour des manifestations quelconques d'indiscipline, pas plus que pour des accès d'arbitraire. "

MAKARENKO

+++++++
" Réalisez ces conditions matérielles et pédagogiques, apprenez l'organisation rationnelle du travail et de la vie de l'enfant. Automatiquement hors de votre présence même, avec n'importe quel éducateur, l'effort nouveau se manifestera en classe et le résultat magique sera enfin atteint: plus de colère, plus d'énervement, plus de fatigue inutile, plus d'oppression malveillante entre enfants et éducateurs, plus de haine. Une grande sympathie née de l'organisation technique de votre classe." PREINET

- celui qui portera préjudice à la coopérative devra une réparation.

4) Chacun doit faire honneur à la coopérative où qu'il se trouve :

- être courageux, poli, gentil et propre;
- chacun fera sa part de travail à la maison (brevet d'aide à maman)

DROITS

Chacun pourra participer à toutes les activités de la coopérative; peinture, imprimerie, bibliothèque, atelier de calcul, limographe, albums, correspondance, enquêtes, sorties, etc...

Il pourra être chef d'équipe, président de jour, membre du bureau.

ANNÉE SCOLAIRE 1961-1962

L'année dernière le code de coopérative s'est élaboré au fur et à mesure de notre marche en avant. Cette année je n'ai que 3 anciens qui redoublent et 27 nouveaux.

Fallait-il conserver notre code de fin d'année ou fallait-il démarrer avec des règles moins strictes?

J'ai décidé de démarrer avec comme base de départ le code de fin d'année. Cela impliquait que les enfants devaient le respecter avant d'en avoir saisi la nécessité. De là, la structuration en équipes permettant une marche en avant sans heurts, de là, la nécessité d'avoir des ateliers prêts à fonctionner dès le début de l'année.

Suivant Ma karenko, j'ai eu recours à une contrainte douce mais ferme.

J'ai bien expliqué les raisons des différents codes d'atelier et je me suis contenté de les appliquer avec l'aide de mes trois anciens.

AI-je trop poussé mon cloisonnement en équipes?

Peut-être, mais cette erreur n'a eu aucune conséquence fâcheuse puisque les équipes-peinture ont travaillé suivant l'ordre établi.

Petit à petit; les enfants ont saisi le sens de notre travail commun, la collectivité a commencé à se former. Correspondance, albums, dessin, les ont lié un peu plus chaque jour les uns aux autres.

Il existe actuellement un climat de libre expression revivifiant, stimulant, dans la classe, un climat qu'aucun mot ne peut décrire.

Textes libres, dessins, jaillissent continuellement et ils sont le reflet de la vie profonde de l'enfant. Ils me permettent de pénétrer chaque jour plus profondément, à la suite de Paul LE BOHEC, dans le domaine si riche de l'affectivité, de l'imagination, du rêve et de la poésie.

Actuellement je n'interviens plus dans la discipline de la classe.

" Chaque enfant est président du jour à son tour. En dehors des équipes fixes, il se crée des équipes occasionnelles. Le chef de ces équipes ne peut être un enfant qui est déjà le chef d'une équipe fixe... Ainsi s'était formé à la colonie, une chaîne très compliquée d'interdépendance qui ne permettait à aucun colon de se détacher de la collectivité pour la dominer.

Le système des détachements spéciaux (pour nous équipes occasionnelles) avait rendu la vie de la colonie extrêmement intense et pleine d'intérêt, par l'alternance des fonctions de travailleur et d'organisateur, de l'exercice du commandement et de la subordination, de l'action collective et individuelle "

MAKARENKO

(Poème pédagogique)

" Dans la vie de la colonie, toute rigueur et tout sérieux superflu avaient disparu. Personne ne s'aperçut du moment où s'était produit ce changement pour le mieux. Comme par le passé, rires et plaisanteries fusaient de partout, tous montraient une bonne humeur et une énergie inépuisables, à la seule différence que tout cela était désormais embelli par l'absence complète de tout relâchement, de toute agitation sans but et de mollesse. "

MAKARENKO

(Poème pédagogique)

" A l'encontre de certains théoriciens de l'éducation nouvelle, nous ne pensons pas que nous devons laisser les enfants aller exclusivement au gré de leurs tendances et de leurs fantaisies individuelles. Ce serait les tromper sur la vie et susciter un déséquilibre qui les opposerait tôt ou tard aux exigences du milieu naturel ou social... "

Nous organiserons minutieusement la vie de l'école pour que de cette organisation découlent naturellement l'équilibre et l'harmonie qui résoudront bénéfiquement les problèmes de discipline". FREINET (L'Ecole Moderne Française, page 91

LE PRESIDENT DE JOUR préside presque toutes les activités. Je préside seulement la mise au point des textes libres, leur exploitation et les travaux écrits. Je porte mes critiques au journal mural. Je ne suis plus le gendarme, mais l'ami, le conseiller, et pourtant nos règles de vie sont respectées.

Je suis disponible pour accéder à la demande des enfants.

Nous travaillons beaucoup, nous rions, nous chantons et parfois nous explosons. C'est la première fois que j'atteinds ce stade. Je me sens près des enfants, je ris avec eux, je vibre avec eux.

Je ne remercierai jamais assez Paul LE BOHEC de m'avoir ouvert une voie si riche si féconde, si humaine, que celle de l'expression enfantine. Si je fais le bilan, je consta te qu'au point de vue coopérative, dessin libre et peinture, nous en sommes au stade du mois de Février, l'année dernière. Les raisons ? une organisation plus rationnelle, un esprit coopératif plus puissant, une ambiance intime de libre expression. Mais les acquisitions scolaires? Elles vont de pair car : " si nous replaçons l'individu dans son milieu normal, si nous l'habitons à sentir et à comprendre la nécessité de ne pas suivre toujours les lignes de moindre résistance alors prend naissance la moralité nouvelle: l'individu spontanément, librement, s'astreint à des tâches qui nécessitent plus que de l'effort, des sacrifices parfois héroïques...." (FREINET) ++++++

Voici la réponse que j'ai donnée à mes camarades. Je vous serais reconnaissant de m'apporter une critique sévère.

REPONSE DE FREINET LETTRE PERSONNELLE DU 14 NOVEMBRE 1961 (extrait)

" Tous les documents que tu m'envoies, dont quelques-uns sont extraits de cahiers de roulement, sont très intéressants. Seulement à l'avenir, il vaudrait mieux que tu les présentes regroupés selon certains thèmes centraux, car il faut penser à la publication pour laquelle il ne faut pas des articles trop longs et trop dispersés.

Il faudra que je fasse moi-même ce travail, ce qui peut retarder parfois la parution des articles.

Il y a, par-exemple dans tes pages, les éléments d'une étude et d'une discussion intéressante sur le thème de la liberté, dont nous avons déjà discuté longuement et que nous pourrions reprendre sur la base plus pratique de la vie de la classe.

Je crois qu'il faudrait détruire ce mythe de la liberté. C'est un mot que nous ne devrions jamais prononcer en pédagogie. C'est l'organisation du travail qu'il faut prévoir. Les enfants n'ont pas soif de liberté, ils ont soif de travail vivant.(1)

Si ça te dit, écris un premier article dans ce sens. Je t'écrirai à nouveau sur tout cela.

(1) c'est moi qui souligne



FREINET
dans notre
classe, en
1963

REVUE PÉDAGOGIQUE

REVUE PÉDAGOGIQUE

REVUE PÉDAGOGIQUE

Publication dans

L'EDUCATEUR

du 1.12.1961

De notre camarade LE GALL (Lpire Atl) :

L'année 1960-1961 a été pour nous (CEI dans un groupe scolaire de 25 classes) l'année de la mise en place d'une organisation rationnelle, correspondant aux exigences de la pédagogie du travail

organisation matérielle des ateliers mise en place d'un code de travail correspondant à chaque atelier

mise en place d'un code général, tenant compte des exigences extérieures à notre coopérative

Ce code de coopérative s'est élaboré, au fil des jours suivant les réactions des enfants et les enseignements que je tirais des incidents de notre vie. En évitant des heurts, il permettait à chaque enfant de s'épanouir en toute sécurité.

In 1961-1962 devrais je conserver ce code, adopté à notre vie, avec une classe nouvelle (3 anciens me restaient mais ne pouvaient former une ossature assez puissante pour guider les jeunes) ?

1° Si oui il me fallait exercer une contrain-

te car cela impliquait le respect, par les enfants, de règles de vie dont ils ne sentaient pas encore, la nécessité.

2° Si non, il me fallait suivre, à nouveau, le lent cheminement qui a été le nôtre en 1960-1961 Un tel cheminement est certainement éducatif mais il retarde l'accession aux voies créatrices qui mènent à la culture

J'ai choisi la première voie et, par une organisation minutieuse du travail faite dans un esprit d'équilibre et de justice, par une contrainte douce mais ferme, j'ai amené mes enfants, après deux mois de vie en commun, à un stade de socialisation équivalent à celui de mars 1961

Dans ma classe à un cours pensez vous que la voie que j'ai choisie, était la meilleure ?

MOT DE FREINET: Tu as compris toi même le point délicat: éviter que l'enfant se sente introduit dans un milieu dont les règles disciplinaires, apparemment plus libérales, risquent d'être tout aussi contraignantes. C'est pour lui toute une éducation à refaire, des modes de vie nouveaux à tester expérimentalement. Il faut que l'instituteur comprenne et admette la difficulté pour les enfants de cette sorte de mutation très laborieuse, qui est la même d'ailleurs que celle qu'il doit aborder lui-même pour devenir Ecole Moderne

Il faut admettre dans ce processus les lois du tâtonnement expérimental, comprendre certains échecs, certaines impuissances mesurer surtout les efforts faits par tous, les progrès moraux et sociaux réalisés

Le journal mural vous y aidera puissamment.

C'est par le journal mural et surtout par les réunions hebdomadaires de coopérative au cours desquelles on discute ce journal mural, que les élèves, les nouveaux surtout prennent lentement conscience de ce climat nouveau

Cette prise de conscience demande toujours plusieurs mois, parfois plusieurs années pour certains enfants difficiles



INSTITUT COOPÉRATIF DE L'ÉCOLE MODERNE

Techniques FREINET

B^d Vallombrosa - Cannes

Tél. 39.47.42 C.C.P. Marseille 1145.30

MEMBRE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MOUVEMENTS D'ÉCOLE MODERNE

Lettre de FREINET du 14/11/61

- Tous les documents que tu m'envoies, deux qu'onques 2448
sont extraits de Cahiers de Roulement, sont très intéressants.
Surtout, à l'avenir il vaudrait mieux que tu les présentes
regroupés selon des thèmes centraux. car il faut penser à la publication
pour laquelle il ne faut pas d'articles trop longs et trop
dispersés.

Il faudra que je fasse moi-même ce travail, ce qui
peut retarder parfois la parution des articles.

Il y a par exemple, dans tes pages, le thème d'une
étude et d'une discussion intéressante sur le thème de la liberté,
dont nous avons déjà discuté longuement et que nous
pourrions reprendre sur cette base plus pratique de la vie de
la classe.

Je crois qu'il faudrait détruire ce mythe de la
liberté. Chaque mot que nous ne devrions jamais prononcer en
pédagogie. Car l'organisation du travail que il faut prévoir.
Les enfants n'ont pas soif de liberté, ils ont soif de travail
vrai.

Si en te déd. écris un premier article dans ce sens,
je t'envoie à nouveau un bonnet.

Biz cordiaux

C. Freinet

Séance de coopération à l'Ecole Freinet à Vence
avec FREINET et ELISE FREINET



Le Planning

SEPTEMBRE (09)		OCTOBRE (10)	NOVEMBRE (11)	DÉCEMBRE (12)
L	☾	1 Me	☾ S Toussaint	L 49° S.
M	36° S.	2 J	D Trépas	M
Me		3 V	L 45° S.	Me
J		4 S	M	J
V		5 D	Me	V
S		6 L	J	S
D		7 M	V ☾	D ☾
L	37° S.	8 Me	S	L 50° S.
M	☾	9 J	☾ D	M
Me		10 V	L 46° S.	Me
J	(CH)	11 S	M Armistice	J
V		12 D	Me	V
S		13 L 42° S.	J	S
D		14 M	V	D
L	38° S.	15 Me	S Fête de la Dynastie (B) ☾	L ☾
M		16 J	D	M 51° S.
Me	☾	17 V	☾ L 47° S.	Me
J		18 S	M	J
V		19 D	Me	V
S		20 L 43° S.	J	S
D J. Fédéral (CH)		21 M	V	D ☾
L du Jeûne (CH)		22 Me	S ☾	L 52° S.
M	39° S.	23 J	☾ D	M
Me	☾	24 V	L 48° S.	Me
J		25 S	M	J Noël
V		26 D	Me	V
S Fête de la Com. Cult. Franc. (B)		27 L 44° S.	J	S
D		28 M	V	D
L	40° S.	29 Me	S ☾	L ☾
M		30 J	☾ D	M 53° S.
		31 V		Me Restauration (CH)

	JANVIER (01)	FÉVRIER (02)	MARS (03)		AVRIL (04)	MAI (05)	JUIN (06)
1	J Nouvel An	D	D	1	Me	V Fête du Travail (F)	L 23° S.
2	V 1° S.	L 6° S.	L 10° S.	2	J	S	M
3	D	M	M Mardi Gras	3	V	D	Me
4	D Euphémie	Me	Me Cendres	4	S	L	J
5	L 2° S.	J	J	5	D	M 19° S.	V
6	M	V	V	6	L 15° S.	Me	S
7	Me	S	S	7	M	J	D Pentecôte
8	J	D	D	8	Me	V	L de Pentecôte
9	V	L 7° S.	L 11° S.	9	J	S	M
10	S	M	M	10	V	D Fête des Mères (F)	Me 24° S.
11	D	Me	Me	11	S	L 20° S.	J
12	L 3° S.	J	J	12	D Rameaux	M	V
13	M	V	V	13	L 16° S.	Me	S
14	M	S	S	14	M	J	D
15	J	D	D	15	Me	V	L 25° S.
16	V	L 8° S.	L 12° S.	16	J	S	M
17	S	M	M	17	V Vendredi Saint	D	Me
18	D	Me	Me	18	S	L 21° S.	J
19	L 4° S.	J	J	19	D Pâques	M	V
20	M	V	V	20	L de Pâques	Me	S
21	Me	S	S	21	M 17° S.	J	D
22	J	D	D	22	Me	V	L 26° S.
23	V	L 9° S.	L 13° S.	23	J	S	M F. Nat. Luxembourg
24	S	M	M	24	V	D	Me
25	D	M	Me	25	S	L 22° S.	J
26	L 5° S.	J	Mi-Carême	26	D	M	V
27	M	V	V	27	L	Me	S
28	Me	S	S	28	M 18° S.	J Ascension	D
29	J		D	29	Me	V	L 27° S.
30	V		L 14° S.	30	J	S	M
31	S		M	31		D F. des Mères (F)	

VIE NATIONALE



ABONNEMENTS A TECHNIQUES DE VIE

Vous pouvez bénéficier d'un prix exceptionnel de 30F. pour abonnements groupés (au lieu de 40F.).

Pour s'abonner à Techniques de vie, il faut être abonné à L'EDUCATEUR ou à la BRÛCHE.

Pour cela envoyer à J. Paul Boyer

La Rousselière

3, Allée de la Planche

44 120 VERTOU

- Vos nom et adresse
- Votre N° d'abonné à L'EDUCATEUR ou à la BRÛCHE
- Un chèque de 30F. à I.D.E.N. 44

Faites vite!



INFOS DIRECT INFOS

des camarades écrivent à
Chantiers

Pour informer les
copains

Pour s'exprimer
" expression libre "

Pour lancer des
pistes de travail
- de réflexion ...
tout autre chose

Pour lancer des
appels - (correspondance
échanges journaux)

Voir pages
suivantes
3

CLUB FREINET

CLUB FREINET

CLUB FREINET...

Le CLUB FREINET de REZE nous informe que sa réunion du mois de Décembre aura pour thème " LES MEDIAS " (savoir s'informer est nécessaire pour agir dans la société).

A. Rausch, professeur à l'E.N. de SAVENAY, auteur du livre " Les chemins de l'Information " sera présent à cette réunion.

Pour tous renseignements, on peut s'adresser à Armand Tossier " Ecole du Clos du Moulin " 56, Rue des sports 44 Les Sorinières Tél. 54-78-66 après 18H.

INFO C.E.L. Départementale

Michèle Bastard et Alain Raoux, 7, Rue de l'Ouche Dinier, 44 400 Rezé succèdent à Maryvonne Mahé pour le stand C.E.L. local et les commandes.

L'ASSOCIATION ATELIERS - EXPRESSIONS

nous communique le programme de ses stages pour Novembre et Décembre

- Danses contact - 22/23 Novembre - 6 au 7 Décembre
- TAI CHI CHUAN - 29/30 Novembre
- RYTHME ET PERCUSSION - 13/14 Novembre

Pour tous renseignements s'adresser à

Muriel Norcross

44 750 CAMPBON

Tél. 72 - 91 - 84

GROUPES DE TRAVAIL FONCTIONNENT ACTUELLEMENT

Groupe Maternelle	:	Martine Lelan
Second Degré	:	Daniel Bourdeau
Coopérative	:	Jean Legal
Orthographe	:	Mireille - Hervé Groguenec
Math.	:	Roselyne Blandin - Jean Charles Juhel

Le groupe de travail " Maternelle " se réunira le Mercredi
10 Décembre à 9H.30 à Malakoff 3 (classe de Brigitte
Bauhé). Expérimentation, échange, sur un travail fait.

Les techniques de peinture, art graphique, dessin.

la LOI et nos lois

Dans l'éditorial de sa revue "Animation et Education", n° 34, janvier-février 1980, l'O.C.C.F. (Office Central de la Coopération à l'École) insiste fortement sur l'importance de l'élaboration des lois dans la classe coopérative :

"La coopérative, c'est la démocratie en acte

Une société ne peut vivre sans loi ni règle, et non plus sans respect de la loi, simplement parce qu'elle est la loi. Nous le vérifions tous les jours. Devant l'inflation des textes réglementaires baptisés « lois » qui remplissent les pages des journaux officiels le citoyen se sent de moins en moins concerné. Mais les lois dont une société a besoin pour vivre sont d'abord des lois morales, et c'est pour cela que nos coopératives ont un rôle essentiel à jouer dans le monde chaotique qui est le nôtre.

« Les coopératives, sociétés d'élèves animées et gérées par eux avec le concours des maîtres », dit une définition à laquelle il nous faut toujours nous référer. Une société ne se fonde ni sur l'amitié ni sur le sentiment. Elle y trouve sans doute une chaleur généreuse, mais sûrement pas la force de durer et de se développer. Elle a besoin d'institutions qui sont d'abord l'expression formelle et matérielle de la loi, instrument de sa régularité. Elle a besoin ensuite du civisme qui est simplement la volonté d'appliquer pour soi et pour les autres les règles de vie adoptées et décidées en commun.

Tout cela, qui est simple et difficile, se retrouve dans la vie des coopératives scolaires, et d'abord dans cette éducation morale et civique qu'elles assument.

La classe coopérative est d'abord une classe qui s'organise, et qui se donne des lois, une véritable constitution. Sans tomber dans le juridisme pointilleux, auquel les enfants comme les adultes s'adonnent volontiers, il convient que la classe délibère et fixe ses règles de fonctionnement, à partir d'une analyse du règlement-type d'une coopérative que le maître proposera en le commentant et en l'expliquant, qu'il s'agisse des pouvoirs et du rôle de l'assemblée de classe, du conseil ou du bureau, des responsables institutionnels, qu'il s'agisse également de la gestion, de la tenue des comptes, du contrôle. L'organisation à mettre en place est importante. Le plus souvent, elle reproduit celle qui existait l'année précédente avec d'autres élèves, mais encore faut-il qu'elle n'apparaisse pas comme imposée par l'habitude, ou par l'autorité du maître. Elle doit être analysée, discutée, justifiée, amendée éventuellement. C'est une affaire sérieuse. Il faut que chaque coopérateur y réfléchisse, donne son avis, écoute celui des autres, prenne position par un vote. Moment décisif, car alors la simple proposition si elle est adoptée devient la loi de tous, et chacun doit s'y soumettre.

Dans cette perspective, comme l'écrivait déjà Barthélémy Profit, la coopérative c'est la démocratie en acte : affirmation simple et profonde, toujours actuelle. Et dans cette démocratie, le maître a sa place, non pas au-dessus des lois, mais gardien si besoin est de ces lois auxquelles il se soumet.

Or, de plus en plus, des classes coopératives sont limitées dans leurs activités, par l'intervention, "au nom de la LOI", de certains directeurs et chefs d'établissements.

Nous ne pouvons accepter cette limitation et c'est pourquoi nous aimerions engager une action au niveau national, pour obtenir une réglementation qui permette une vie coopérative dans l'école, vie coopérative d'ailleurs préconisée par les Instructions Officielles. Pour cela nous avons besoin du concours de tous.

Pour commencer à éclairer ce problème, Jean LE GAL a mené une étude sur le problème de la récréation. L'étude complète paraîtra dans la revue de l'OCCE "Animation et Education" en octobre.*

* On peut aussi se le procurer dans "Pour une Éducation Coopérative" - 26 F à l'ordre de l'AENTES, Bernard MISLIN, 14, rue du Rhin, 69490 OTTHARDSWEIN.

Ci-dessous, vous trouverez un extrait de L'ECLAIR de Nantes, du 22/5/80, qui présente les points principaux.

Nous vous proposons de lui envoyer (Jean LE GAL, Ecole de Ragon, 44400 REZE), au plus tard 1 mois après avoir reçu ce numéro de CHANTIERS,

- 1/ des faits qui témoignent d'un conflit entre une décision de la classe coopérative et la réglementation officielle, par l'intermédiaire d'un de ses représentants (directeur, inspecteur,) situer ce fait et préciser si on veut l'anonymat,
- 2/ des textes officiels qui ouvrent des possibilités sur lesquelles s'appuyer en cas de conflit,
- 3/ des comptes rendus d'actions menées pour faire valoir les droits des classes coopératives à la gestion de leurs activités.

Nous publierons la synthèse de vos réponses.

La responsabilité des instituteurs en cause : ont-elle une entrave à la pédagogie active ?

Le président de la section de Loire-Atlantique de l'Institut Coopératif de l'École Moderne veut de lancer une enquête sur les enseignants adhérents à l'école.

Cependant on heurte à une difficulté majeure dans l'exercice d'une pédagogie coopérative qui, ne voulant dévaliser, est nécessairement du cadre type tracé par les textes officiels définissant les conditions dans lesquelles elle peut être mise en œuvre sous leur responsabilité.

En effet, les accidents survenant à l'école sont nombreux et parfois graves.

En attendant l'interrogatoire, les Chantières ont été confrontés comme responsables à la fin de l'année scolaire et de cette date on a vu, le 10 avril 1977, la responsabilité de l'enseignant de l'école de l'enseignement.

Mais l'Etat a réservé le droit de recours contre l'enseignant en cas de faute lourde, c'est-à-dire de faute personnelle détachable de la fonction.

Or l'ambiguïté de la loi réside dans le fait qu'elle ne prend pas en considération, avec toute la clarté nécessaire, les conditions dans lesquelles se déroulent les activités scolaires dans le cadre d'une pédagogie active ou coopérative.

C'est pourquoi l'initiative de lancer une telle enquête presso des intéressés a été prise par Jean Le Gal qui nous a expliqué la situation.

« C'est la fin de l'instituteur... »

« La circulaire du 13 juin 1979, nous a-t-il expliqué, qui définit les conditions de surveillance des élèves dans les écoles maternelles et les écoles élémentaires publiques, spécifie que, pendant la classe, le maître veille à éviter tout exercice de lecture à entrainer des risques de châtiments corporels ou matériels ».

« Le problème est en fait beaucoup plus vaste car cette même circulaire stipule que les enseignants sont tenus à une obligation de surveillance des élèves, depuis l'accueil dix minutes avant le début de la classe jusqu'à la sortie de tous les élèves ; leur responsabilité peut donc être mise en cause si l'on peut faire la preuve qu'ils

ont commis une faute de surveillance ou même une simple négligence ».

« Est-ce que ce ne sont pas les récréations qui présentent le plus de risques ? Et de simples travaux pratiques sont estimés dangereux, qu'en est-il de ces moments de détente au cours desquels les enfants peuvent se livrer à des jeux qui ne sont pas toujours possibles ? »

« Les textes prévoient non seulement qu'une surveillance suffisante est assurée mais également qu'une intervention immédiate pourra avoir lieu en cas de nécessité. C'est d'ailleurs la pratique habituelle et ce n'est pas la, pour nous, que réside la difficulté ».

« La classe-coopérative fonctionne selon le principe de la gestion, par les élèves eux-mêmes, des activités scolaires, ce qui sous-entend qu'elle instaure un régime d'auto-discipline dont les règles sont dictées par le conseil de classe ».

« Il s'agit donc que le fait de laisser des enfants dans la classe pendant les récréations constitue une faute de l'instituteur, s'il n'en assure pas la surveillance. Mais il existe une marge d'appréciation entre le fait de laisser des enfants dans la classe pendant la récréation, sans surveillance, ou de leur imposer d'y rester à titre de punition ou pour terminer un travail, et le fait de laisser les enfants gérer eux-mêmes ce temps scolaire dans le cadre de leurs institutions coopératives ».

« Dans le deuxième cas, la situation éducative est tout à fait différente puisque le régime d'auto-discipline repose sur une préparation psychologique permettant d'obtenir une prévention des accidents lors de la présence du maître ».

« Il s'agit donc d'une question d'interprétation des textes en fonction du projet pédagogique ? »

« Pas seulement, car, à une question écrite qui lui était posée à ce sujet par un parlementaire, le ministre de l'Éducation Nationale faisait remarquer, en octobre 1980, qu'en cas d'accident survenu au cours d'un exercice scolaire pratiqué

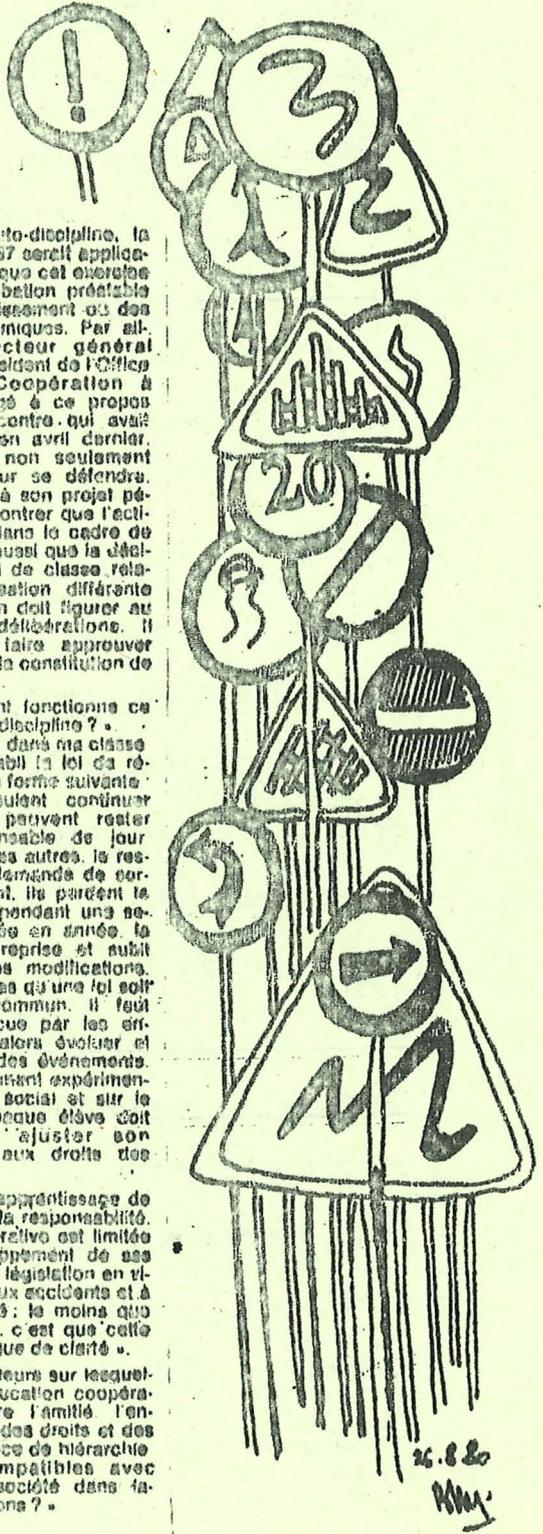
en régime d'auto-discipline, la loi du 5 avril 1957 serait applicable à condition que cet exercice ait reçu l'approbation préalable du chef d'établissement ou des autorités académiques. Par ailleurs, l'inspecteur général M. Toraille, président de l'Office Central de Coopération à l'École, interrogé à ce propos lors d'une rencontre, qui avait lieu à Nantes en avril dernier, déclarait que non seulement l'instituteur, pour se défendre, doit se référer à son projet pédagogique et montrer que l'activité se situe dans le cadre de ce projet mais aussi que la décision du conseil de classe relative à l'organisation différente de la récréation doit figurer au registre des délibérations. Il conclut en faisant approuver par les parents la constitution de la coopérative ».

« Comment fonctionne ce système d'auto-discipline ? »

« En 1975, dans ma classe le conseil a établi la loi de récréation dans la forme suivante : « Ceux qui veulent continuer leurs ateliers peuvent rester avec le responsable de jour s'ils embêtent les autres, le responsable leur demande de partir. S'ils refusent, ils perdent le droit de rester pendant une semaine ». D'année en année, la même loi est reprise et subit parfois quelques modifications, car il ne suffit pas qu'une loi soit élaborée en commun, il faut qu'elle soit vécue par les enfants ; elle va alors évoluer et s'affiner au fil des événements. C'est le laboratoire expérimental sur le plan social et sur le plan moral : chaque élève doit apprendre à ajuster son comportement aux droits des autres ».

« École de l'apprentissage de la liberté et de la responsabilité, la classe-coopérative est limitée dans le développement de ses initiatives par la législation en vigueur relative aux accidents et à la responsabilité ; la moins que l'on puisse dire, c'est que cette législation manque de clarté ».

« Mais la valeur sur lesquelles repose l'éducation coopérative, c'est-à-dire l'entraide, l'égalité des droits et des devoirs, l'absence de hiérarchie sont-elles compatibles avec celles de la société dans laquelle on se vit ? »



Il y a un fichier " titulaires mobiles ". Il est prêt ou presque (avec des fiches pédagogiques: petits trucs à faire en peu de temps, des fiches plus générales). Il sera mis en expérimentation courant décembre. Pour l'expérimenter, le demander à
Claudine Ménard 39, Rue du Général Bedeau
44 000 Nantes

Pour Mercredi, 10 Décembre, réfléchis et viens pour présenter le matériel C.E.L. et la coopérative au local à 14H., afin de mettre au point une exposition sur le mouvement Freinet, utilisable à toute occasion, en particulier au congrès de l'U.C.I. qui aura lieu début Avril. Il faudrait que tout soit fini en Février.

1ère Etape: Réflexions, contenu, préparation des maquettes puis réalisation en tenant compte d'une cohérence et d'une unité (composition, contenu, matériaux. Apportez le document que vous avez.

Demande de correspondance

Classe d'adaptation (14 élèves niveau C.P.) cherche pour correspondances collective et individuelle classe similaire ou C.P. de 14 élèves. Batignolles 2 Rte de Paris
Nantes. Sylvaine Samoyeau, 23, Rue d'Angleterre
44 000 Nantes Tél: 48 - 76 - 98

00000 (I) ELEMENTS D'ORGANISATION: Formation-Recherche

Participants : inscrits CECAM: 3^e année

2^e année (redoublement): 2

2^e année (démarrage): 5(?)

Directeurs d'études: 5 dont 2 à Caen

D.E

I proposition.

Chaque participant peut, en fonction de son expérience de l'année passée, renouveler sa demande à un directeur d'étude ou changer ou proposer une autre personne ayant les références universitaires exigées (doctorat ou enseignement en fac) pour les nouveaux inscrits, ils peuvent choisir parmi les D.E existants ou proposer une autre personne.

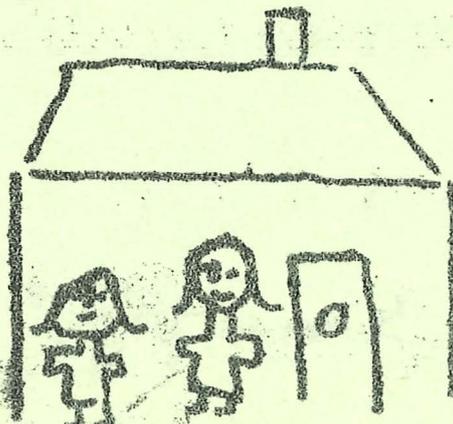
L'acceptation de nouveaux D.E est faite par Le CECAM du Mans.

Il est urgent que chacun se détermine rapidement ou contacte les DE existants ou en propose un autre.

Liste des DE.

- Denis COUET 25 Allée des Passereaux 44470 Carquefou
- Yann TANGUY La Roseraie La Chapelle Heulin
44330 VALLET
- Jean LE GAL Ecole de Ragon 44400 REZE
- Yves GUILLOUET Institut des Sciences de l'Education Université I4032 CAEN Cedex
- Jacques GERMAIN même adresse.

amie.



● Programme personnel: Le projet personnel est travaillé avec le DE par relations écrites et relations "directes/orales" (entretiens)

○ Programme commun:

|| Les rencontres de travail seront centrées sur un contenu prévu à l'avance.

Le 9 DECEMBRE de 18h à 24h (temps comptabilisé: 6h à Ragon)

(I) repas institutionnel d'organisation du groupe: 18h-19h30

B/ séquence de travail: LES LOIS DANS LA CLASSE COOPERATIVE
Jean LE GAL

-envoi préalable d'un texte de base qui fait émerger les questions à creuser.

-rencontre ouverte aux personnes travaillant sur le même thème (groupe VIE COOPE du Groupe Freinet 44-etc)

-et à toute personne susceptible d'apporter un éclairage particulier (Droit-Sociologie-Psychanalyse...)

Les membres du GAFRA devront assurer un compte-rendu collectif de cette séquence, -compte-rendu qui sera inséré dans le LIVRET de PARCOURS de chacun.

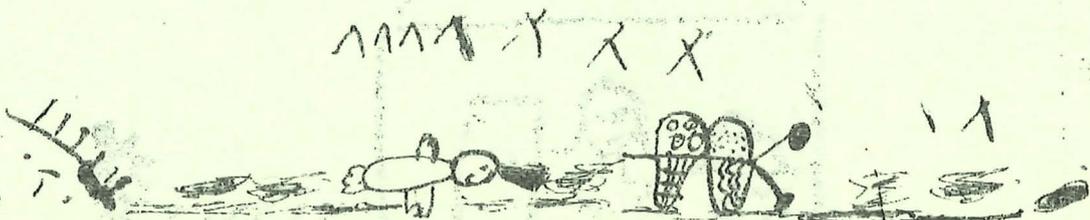
Chacun pourra en outre comptabiliser des heures personnelles en mettant ses notes personnelles au net et en prolongeant éventuellement cette séquence par des lectures ou des observations sur son terrain d'activité.

XXXXXXXXX IMPORTANT! La date de la précédente rencontre de travail proposée en premier lieu EST CHANGEE: obligation de changement pour Décembre avec comme date possible le VENDREDI 12 DEC.

(car réunion du Club Freinet les 2 et 9 Décembre!)

● JANVIER: mercredi de travail avec Georges LERBET, professeur à l'Institut des Sciences de l'Education de Tours, animateur au Collège Coopératif:

9h-12h: Travail sur contenu; 12h-12h30: repas institutionnel; discussion sur l'organisation du Groupe. 13h30-18h: travail sur contenu. DATES PROPOSEES: le 7 ou le 14 JANVIER.



Triple Contenu proposé: L'organisation de Tours et Le Diplôme de Hautes Etudes en Sciences Sociales et Pratiques Educatives: proposition pour 8I-82:

-la recherche-action dans le cadre du Diplôme de Hautes Etudes: conseils.

-l'Education démocratique

● FEBVRIER: Proposition de participation à la venue de Suzanne ROBERT: une institutrice chez les enfants "fous"

organisée par le club FREINET suivant son processus habituel

1° séquence préalable de confrontation entre les lecteurs du livre et questions à l'auteur.

(les membres du GAFRA pour créditer des heures personnelles doivent en établir une fiche: analyse générale et réflexions sur les parties concernant plus leur recherche personnelle)

2° Week-end avec l'auteur dont 2/3 du temps rencontre entre les lecteurs et l'auteur.

I/3 réunion publique.

(les membres du GAFRA assurant un C/R collectif et pour leur parcours personnel une analyse des données qu'ils ont prélevées)

● MARS: BELLONCLE (alphabétisation et coopération en Afrique-l'école en Afrique) ou

intervention du secteur PSYCHANALYSE INSTITU6

-TIONNELLE.

● AVRIL: Semaine de l'Université COOPERATIVE INTERNATIONALE.

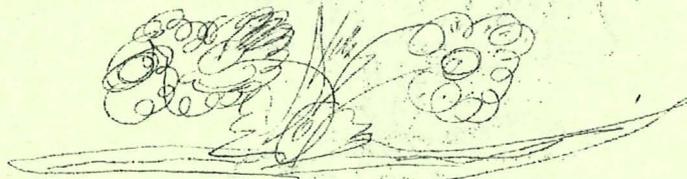
● MAI: Journée à prévoir.

● JUIN: EVALUATION.

3 structures de travail peuvent donc coexister:

1/PROJET PERSONNEL: avec Directeur d'Etude

2/PROJET COMMUN: réunions à contenu par intervenant



3/ STRUCTURE COOPERATIVE D'ECHANGE ENTRE LES PARTICIPANTS:
échanges de textes sur le projet personnel et réponse de
chacun-etc.. (structure à mettre en place)

◦◦◦◦◦◦ SEMAINE UCI (Depuis le dernier point,
2/=====

◦réponse côté municipalité de NANTES: réception
à la mairie possible;

◦réponse J.FLOCH, maire de REZE et Conseiller municipal:
peut présenter au Conseil général une demande de subvention;

ce qui implique que nous déposions des statuts pour
avoir un CCP officiel

◦ début de contact avec le Crédit agricole ,

◦Jacky, qui a participé à l'Organisation du Congrès
des Psychiatres, à Nantes, nous donnera toutes les
informations pouvant nous servir;

◦La maison des Compagnons accepte de nous recevoir
en visite-débat.

Bien amicalement à tous.

Jean LE GAL

RAPPEL: REUNION SUR LES LOIS , possible

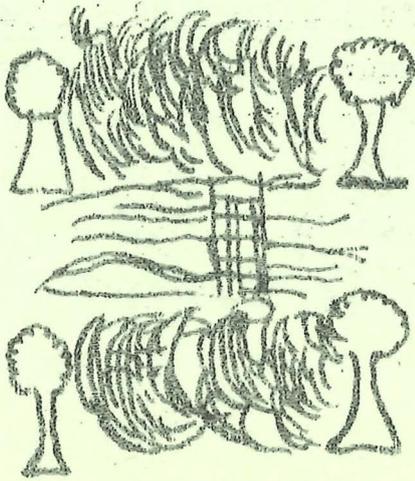
LE 12 DECEMBRE à RAGON

ECRIVEZ MOI par retour pour me dire si vous êtes d'accord!

SINON ON PEUT REPORTER AU MARDI 27 JANVIER.
+++++

GGGGGGGG

Renouard Sandrine



Revue des revues



Livre : POUR UNE METHODE NATURELLE DE LECTURE

- Pédagogie FREINET - écrit en collaboration
par des enseignants FREINET - ICEM
Collection " E 3 " - Casterman.

Dès l'avant-propos, le problème de la lecture dans sa globalité est posé.

" La Méthode naturelle " (M.N. n'isole pas et ne privilégie pas l'apprentissage de la lecture par rapport aux autres acquisitions essentielles. C'est une méthode globale, idéo-visuelle car ses repères mettent en relation le sens et la forme écrite.

Chacun progresse à son rythme dans la vie d'une classe dont l'organisation est coopérative... "

Ainsi, l'enfant de 6 ans est pris en compte dans sa totalité avec son vécu présent et passé, ses repères dans le temps, l'espace, ses rapports avec les autres : l'enfant ne sera pas confondu avec son ombre : l'élève.

Ceci est souvent souligné dans les différentes interventions des collaborateurs : l'environnement affectif retient toute l'attention des auteurs : de nombreux exemples l'illustrent, dans un chapitre consacré aux témoignages vécus

Puisque la M.N. est la seule, à ma connaissance qui donne une place prépondérante à l'ECRIT-LIRE, une place importante est consacrée à " la lecture-écriture pour se construire "

Mais la prise de possession du langage reste prioritaire dans le temps, c.a.d. qu'elle précède l'introduction de techniques écrites.

L'importance de ce langage y est souligné comme instrument de communication et d'expression et surtout de " POUVOIR " " Le langage est une arme ". Des exemples viennent illustrer cette dernière fonction. Un projet pédagogique ruche d'objectifs

.../...

précis se met en place compte-tenu de langage propre à chaque enfant; l'adulte a choisi son camp: " faire accéder à d'autres formes de communication."

Cependant la M.F. pratiquée à l'heure actuelle dans les classes (il est surtout question du CE dans cet ouvrage) se heurte à de nombreuses barrières (institution, l'attente des parents, le programme restrictif du CE; le nombre d'enfants). Tout ceci est dit clairement sans complaisance ni pleurnicheries.

Si l'apprentissage (réalisé sur deux ans par certains, ou dans le cadre d'équipes pédagogiques par d'autres) repose essentiellement sur la progression expérimentale personnalisée ds le cadre du groupe classe, les auteurs hésitent pas à décrire les techniques et les outils utilisés pour un parcours rapide à compris acceptable compte tenu du contrat à remplir.

On comprend mieux, preuves à l'appui, combien le projet Taby qui aurait étalé l'apprentissage de la lecture sur 2 ans reste velléitaire :

Le cursus scolaire élitiste ne laisse place qu'à un petit nombre d'enfants -peu nombreux- qui engagent la course aux apprentissages à un train d'enfer.

A ce propos les auteurs mettent l'accent sur les limites qui sont imposées aux enfants dans leurs cheminements dans la conquête de l'autonomie. L'ECM devra longtemps encore tirer la sonnette d'alarme: laissez-les lire.

Un témoignage rapporté met l'accent sur 3 aspects de la M.F. l'expression libre, correspondance, imprimerie. Si dans l'ouvrage l'expression libre a une part belle, la correspondance ne paraît négligée: il y manque des documents et l'on y attache trop d'importance à la seule lettre individuelle rédigée par les enfants.

Est-ce volontairement ou à défaut de tout dire que, hormis les albums, les autres supports de la communication n'ont pas été abordés? Je pense aux recettes, nouvelles, compte-rendus, aux expériences, fiches-guides... .

Un autre point que j'aurais aimé voir traité plus en détail: l'approche globale d'un texte écrit par un auteur, par les correspondants...

Par quels indices sélectifs (lecture d'indices) les enfants arrivent par tâtonnement, à identifier le message : une recette, un conte etc...

- par la mise en page (la page est orientée dans l'espace)
- les structures utilisées différentes selon le message
- les mots repères
- la comparaison avec des supports voisins utilisés dans la classe

Ne se pose la question : "entourer les mots connus dans une page" est-ce lire? Alors toute la démarche de la [H] consiste à dire fort et à le prouver que lire c'est comprendre, donner un sens à l'écrit et que cet acte est gratifiant pour l'enfant-apprenti.

Force n'est aussi de constater que l'imprimerie sert surtout en EM à la valorisation des textes livres et que les tâtonnements de l'apprenti-lecteur y sont limités, même dans une démarche d'ECRI LIRE. Peut-il en être autrement?

Pourquoi avoir gardé le sigle "méthode naturelle" ?

Les auteurs y répondent avec modestie et fermeté:

"L'enfant n'est pas un petit pot que l'on remplit: il se structure. La méthode contribue à la maturation intellectuelle et affective. Elle est un système ouvert qui lui permet de tirer de ses expériences vécues et mémorisées, un bénéfice à long terme. Les acquis sont réutilisés pour d'autres apprentissages et réinvestis dans la vie personnelle.

"Le terme naturel convient parfaitement aux systèmes qui se caractérisent par une conservation de l'adaptation."

N'est-ce pas là l'une de nos voies de travail dans nos classes ?

ARMAND TOSSER

Pour une éducation populaire, la lutte contre l'inégalité.

ÉCHECS SCOLAIRES : MYTHE ÉGALITAIRE ET ILLUSION DU SOUTIEN.

« Nous dénonçons l'ambiguïté, mieux : la mystification du thème de l'égalité des chances car il est associé à une vision politique et scolaire qui ne s'est pas détachée des notions de norme, de handicap, de compétition, de commandement hiérarchique... »

Au plan scolaire, cela se traduit par la mise en œuvre de pédagogies
leur origine dans la conviction qu'il y a des enfants à qui...
— et les autres...

... Il n'y a pas un enfant
différents de milieux sociaux
enfants, avec les leurs
et, différents à l'école
aimés... Différents
classe

Participez à sa VIE en envoyant votre participation et/ou celle de votre classe : articles,
dessins, poèmes, jeux scolaires, dates de travaux de recherche, impressions, critiques, souhaits... Vos
questions avec vos réponses, notamment pour la rubrique "L'École Pratique", à la rédaction.

Michel FÈVRE, Philippe et Danièle SASSATELLI, Michel
LOICHOT, Daniel VILLEBASSE

Ph. et D. SASSATELLI, rue Champs gris, St-Martin-
des-Champs, 77320 LA FERTÉ-GAUCHER
Tél. 16 (1) 404 17 40

Adressez le courrier
pour CHANTIERS à :

Équipe de duplication :
Boutage, diffusion :

Gestion Financière, Commande de classes, Abonnements :
• Libérez vos chèques au nom de A.E.M.T.E.S.
• Adressez le courrier à :

B. MISLIN, 14, rue du Rhin, 68490 OTTMARSHEIM

70 F pour l'année scolaire 1980-1981.
Vente au numéro : 9 F le numéro simple

— 15 F le numéro double.

matique qui ont
: socio-culturels

jeux, mais des
ix de tous les
a, semblables
'aimer, d'être
et sours, la

et de leurs
nces socio-

ce est un

« beau »
coupées
ation de
don des
ler des
que la

• Chèques bancaires
• ou chèques postaux
CCP 815 85 U LILLE

Éducation Populaire de l'ICEM



prenez à moi
pour CHANTIERS
CHANTAL

Stand CEL

départemental

Il se trouve toujours à la

Librairie **GRASLON**

rue de l'Écu de Versailles

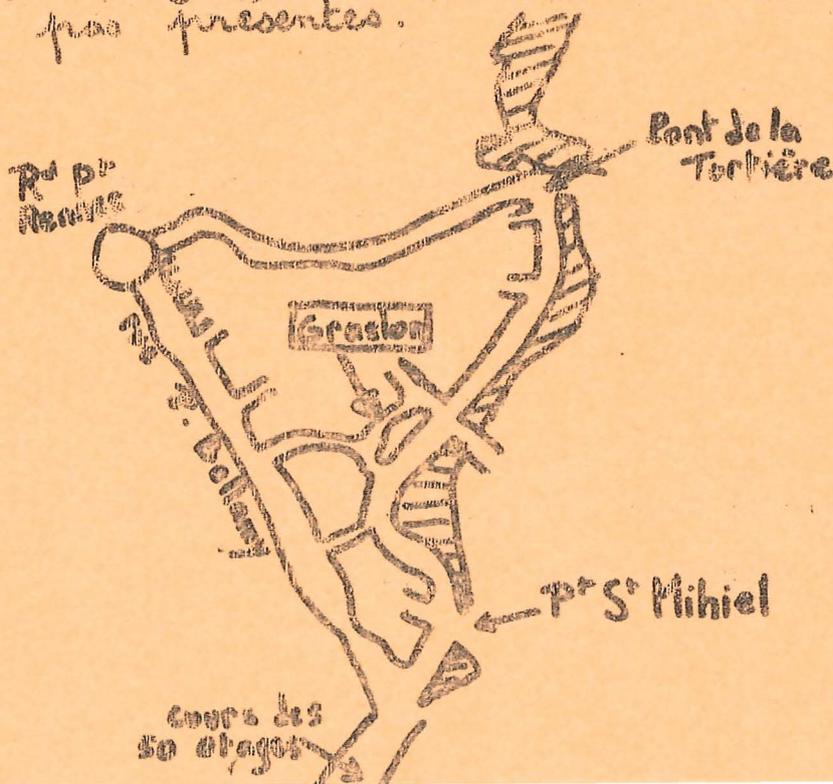
à Nantes

Vous y trouverez

tous les outils produits par la CEL,
en particulier les nouveautés

- Fichier Orthographe C
- Livrets Orthographe 5^{ème} 5^{ème}
- Cahiers techniques opératoires A et C
- Fichier illustration Journal scolaire
- 2 magazines

vous pourrez commander les outils qui
ne sont pas présentés.



Les cahiers autocorrectifs de Techniques Opératoires (Séries A)

Après les 4 cahiers de niveau B, parus en 78,

les 4 cahiers de niveau A sont livrables

Dans chaque cahier, 3 séries de 4 pages (Niveau CE)

connaissance des nombres jusqu'à 100, ajouter soustraire 2 nombres, compositions
d'opérateurs ... ect ...

Le Fichier Technique pour l'illustration du journal scolaire

Livre particulièrement destiné à l'enfant pour lui permettre
d'expérimenter seul des techniques d'impression
(linogravure, pochoir, carton gravé, lino, bois gravé, linotype,
papier à la main ... etc...)

BULLETIN D'ABONNEMENT à « J magazine » 1980-1981

TARIF : France 60 F - Etranger 65 F pour les 10 numéros de l'année scolaire

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal | | | | | Ville _____

Nombre
d'abonnements
demandés
soit F = F

Chèque règlement :

par chèque bancaire à l'ordre de P.E.M.F. Cannes

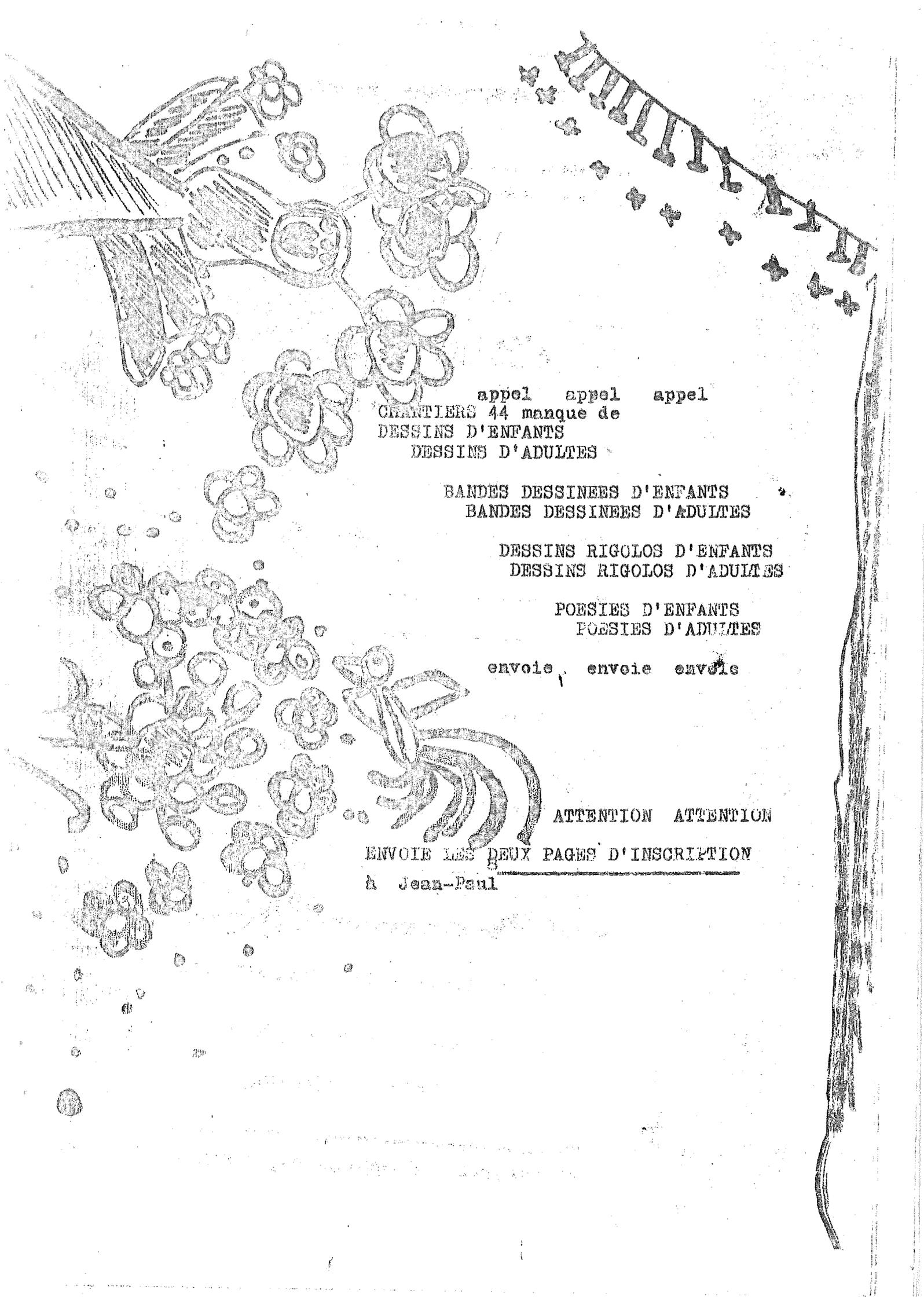
par chèque postal à l'ordre de P.E.M.F., C.C.P. Marseille 1145-30 D

Date :

Signature :

à retourner avec le règlement à P.E.M.F. B.P. 66

06322 CANNES LA BOCCA CEDEX



appel appel appel
CHARTIERS 44 manque de
DESSINS D'ENFANTS
DESSINS D'ADULTES

BANDES DESSINEES D'ENFANTS
BANDES DESSINEES D'ADULTES

DESSINS RIGOLOS D'ENFANTS
DESSINS RIGOLOS D'ADULTES

POESIES D'ENFANTS
POESIES D'ADULTES

envoi envoi envoi

ATTENTION ATTENTION

ENVOIE LES DEUX PAGES D'INSCRIPTION
à Jean-Paul

NOTA BENE
 L'information qu'il juge utile, en l'envoyant au délégué départemental, qu'il souhaite les informations et les revues.
 Le C.A. est un lieu d'animation des groupes de travail et un lieu de décision.

Les problèmes passent l'objet d'un travail et d'une confrontation plus collective et plus approfondie, parmi les activités du groupe départemental... (repression, langage et idéologie, sexualité, maths, échecs scolaires, sélection, formation...)
 Le C.A. est un lieu d'animation des groupes de travail et un lieu de décision.

ANNÉE 80-81

DELEGUE DEPARTEMENTAL: JEAN-PAUL BOYER " LA ROUSSELIERE " 3 ALLÉE DE LA PLANCHE 44120 VERTOU

Je suis inscrit dans l'établissement public de : _____

Je souhaite participer au travail coopératif de groupe "AA" 40

Je souhaite recevoir le bulletin départemental "chaquiers AA" 60

Je souhaite soutenir la "C.A." coopérative chargée de fabriquer les outils et diffuser l'information produits ou souhaités par les travailleurs du mouvement "C.A." 30

----- Total

Cocher la ou les cases correspondantes

NOM	PRENOM
N°	N°
COMMUNE	COMMUNE
N° CODE POSTAL	N° CODE POSTAL
BUREAU DISTRIBUTEUR	BUREAU DISTRIBUTEUR
Adresse Tél.	Adresse Tél.
Classe	Classe
N° de Tél.	N° de Tél.

Ci-joint, chèque de francs (3 volets),

Libellé à I.D.E.M. 448-00 E Nantes

Date Signature

Envoyer cette fiche, et le chèque à Jean-Paul

INSTITUT DEPARTEMENTAL DE L'ECOLE MODERNE
" pédagogie Freinet " " 44 "

Renvoyer  cette fiche.

Je, soussigné(e) _____
travaillant dans l'établissement public de : _____

classe : _____
domicilié (e) à _____ téléphone: _____

désire participer au travail coopératif du groupe 44. 40
 (1) recevoir le bulletin départemental "Chantiers-44" 60
 soutenir la "CEL" coopérative chargée de fabriquer
 les outils et diffuser l'information produits ou
 souhaités par les travailleurs du mouvement "ICEM" 50
 total

Cocher la ou les cases correspondantes

Trésorier

Liaison

Indiquer ci-dessous votre adresse

Indiquer ci-dessous votre adresse

NOM _____

NOM _____

PRÉNOM _____

PRÉNOM _____

N° _____ RUE _____

N° _____ RUE _____

COMMUNE _____

COMMUNE _____

N° CODE POSTAL _____

N° CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR

BUREAU DISTRIBUTEUR

Activité Prof : _____

Activité Prof : _____

Classe : _____

Classe : _____

N° de Tél : _____

N° de Tél : _____

En plus de ton chèque....si tu veux
recevoir Liaison 44

Tu envoies 10 enveloppes timbrées (43,5x21)
à Jean-Paul

route information qui juge utile, en l'envoyant au délégué départemental si
 qui centralise les informations et les revu.
TU PEUX AUSSI DEMANDER que le "Comité d'Animation" soit réuni par le Délégué Départemental si
 tu souhaites que
 le groupe départemental s'engage plus sur les problèmes qui te préoccupent, là où tu travailles,
 ailleurs ou bien que
 ces problèmes passent l'objet d'un travail et d'une confrontation plus collectifs et plus
 approfondis, parmi les activités du groupe départemental... (répression, langage et idéologie,
 sexualité, maths, échecs scolaires, sélection, inspection, formation...)
LE C.A. est un lieu d'Animation des groupes de travail et un lieu de Décision.

DELEGUE DEPARTEMENTAL / JEAN - PAUL BOYER " LA ROUSSELIERE " 3 ALLÉE DE LA PLANCHE 44120 VERTOU

ANNÉE 80-81



REDACTION : Ferdi VINCE " HEJME " Rue du Dr. Bichat

44 600 Saint-Nazaire

ABONNEMENTS : Jean-Paul BOYER, 3, Allée de la Planche

La Rousselière 44 120 VERTOU

un an 60F. versement C.C.P. I.D.E.M.

N° 44 800 B NANTES

Imprimerie spéciale de l'I.D.E.M. 125 route des Freschets

44 600 SAINT - NAZAIRE

C.P.P.A.P. 56 211